



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Un budget qui reste dans le rouge

L'amélioration de la conjoncture porte de premiers fruits au budget de Val-de-Travers, qui prévoit des investissements importants.

Affichant un total de charges de 69 millions de francs, le budget 2019 de la Commune de Val-de-Travers présente un déficit de 3,5 millions. Le montant est important, d'une même ampleur que celui de l'année en cours, à la différence près que ce dernier incluait un prélèvement de 1,1 million de francs à la réserve de politique conjoncturelle. Rien de tel cette fois, le règlement des finances ne le permettant pas. La situation s'améliore donc un peu. Elle demeure toutefois préoccupante, même si la limite de déficit imposée par les mécanismes de maîtrise des finances est pleinement respectée et que la fortune communale permet encore de « faire le dos rond » en attendant que la reprise se confirme.

Quelques changements sont à signaler du côté des charges, dont ceux liés à la caisse de pensions Prévoyance.ne : la hausse des cotisations pour les employeurs alourdit le budget de quelque 170'000 francs, tandis que la poursuite des mesures d'assainissement décidée sur le plan cantonal est intégralement couverte par une réserve. Dans un autre registre, le Conseil communal propose d'augmenter de 215'000 francs, dont 15'000 pour les pistes cyclables, le montant actuel de 500'000 francs affecté à l'entretien du long réseau

routier communal (plus de 300 kilomètres !). Le budget 2019 intègre par ailleurs l'augmentation de la capacité d'accueil des structures pré- et parascolaires, décidée courant 2018.

Quant aux recettes, elles tablent sur une hausse de près de 25% de l'impôt sur les personnes morales. Stabilité attendue en revanche quant à l'impôt sur les personnes physiques, dont un point a été transféré des communes vers l'Etat en 2018 (trop tardivement pour que le budget 2018 en tienne compte). Le cadre cantonal reste stable quant à lui, sans nouveaux reports de charges ni perte de ressources supplémentaires.

Restant convaincu que la difficulté de ces années est passagère et que Val-de-Travers doit continuer d'aller de l'avant, le Conseil communal proposera plusieurs investissements qui demanderont de déroger au frein à l'endettement (lequel reste relativement faible). Parmi ses priorités se trouvent la sécurisation du village de Noiraigue contre les chutes de pierres, le réaménagement de la place de la gare de Couvet ou encore la création d'une morgue communale. Le Conseil général se prononcera sur ce budget le 10 décembre prochain.

ANNONCES

Ouverture des magasins en décembre

Les magasins de la circonscription communale pourront demeurer ouverts jusqu'à 20 h le vendredi 14 décembre 2018 et le vendredi 21 décembre 2018.

Les dispositions prévues par la loi fédérale sur le travail, notamment l'art. 15a relatif à la durée du repos quotidien, et les accords passés entre les associations professionnelles sont applicables s'agissant des compensations accordées au personnel concerné.

Le Conseil d'Etat a autorisé l'ouverture dominicale le dimanche 23 décembre 2018.

Mise au concours

Le Conseil communal met au concours sept places d'apprentissage : 3 apprentis employé de commerce (H/F) et 4 apprentis assistant socio-éducatif (H/F). Délai de postulation : 14 décembre 2018. Vous trouverez l'intégralité des détails de ces offres sur notre site : <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>.

Déneigement - Avis aux riverains

Pour rappel, afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets. De plus, si le personnel fait tout son possible pour limiter au maximum les désagréments causés par la neige provenant du déneigement, il n'est toutefois pas partout possible d'éviter de pousser la neige sur le domaine privé. Dès lors, il est rappelé qu'en vertu du règlement de police du 14 septembre 2009, les propriétaires sont tenus d'accepter la neige enlevée de la route par le personnel en charge du déneigement (art. 3.19).



Hommage à Daniel Schelling – Inauguration de la Maison des Mascarons, 1971 (23/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling



Echo des autorités

Un concours d'architecture pour Longereuse !

Le Conseil général de Val-de-Travers a franchi une nouvelle étape vers la construction d'une extension au collège de Longereuse, en approuvant un crédit de 100'000 francs pour permettre l'organisation d'un concours d'architecture.

Ce projet d'envergure a pour but d'offrir de nouvelles infrastructures scolaires ainsi que des places d'accueil extrafamilial supplémentaires à notre population et à nos élèves.

Son cahier des charges englobe notamment une structure préscolaire, une structure parascolaire, mais aussi un espace permettant aux élèves de Longereuse de prendre leur repas de midi au collège, une

bibliothèque, des salles de classe, de gymnastique, des bureaux et locaux techniques offrant des solutions à de nombreux défis que ren-contre notre école aujourd'hui.

La prochaine étape dans ce projet est donc le lancement d'un concours d'architecture, permettant aux quatre architectes qui auront été sélectionnés de défendre leur projet. Chaque projet se devra d'être innovant, de privilégier l'utilisation du bois et l'efficacité énergétique. Il devra répondre à la majorité de nos besoins, en gardant tout aussi bien à l'esprit les réalités économiques auxquelles notre commune fait face aujourd'hui que les us et coutumes faisant de la place

de Longereuse un endroit vivant et sollicité pour de nombreux événements chers aux Vallonniers.

Le jury mis en place devrait être en mesure de nommer le gagnant de ce concours avant l'été prochain, et de remettre au Conseil communal le dossier qu'il aura choisi comme le meilleur candidat à la réalisation de ce projet d'avenir.

EN BREF

Réception des couples célébrant leurs Noces d'or en 2018

Samedi 17 novembre, le Conseil communal a accueilli à Buttes 28 couples qui ont célébré leurs Noces d'or en cette année 2018. 9 couples étaient excusés. Ces 28 binômes ont convolé en justes noces entre les 24 février et 6 décembre 1968. Cette sympathique journée, agrémentée d'un succulent repas et animée par un couple de musiciens, a permis aux jubilaires de se retrouver, de faire connaissance ou encore d'échanger avec les membres des Autorités. Tous les participants ont apprécié ce moment de belle convivialité et certains se reverront prochainement. Que cette belle tradition perdure de nombreuses années !

INFORMATIONS PRATIQUES

Ordre du jour de la séance du Conseil général du 10 décembre

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le

Lundi 10 décembre 2018, à 19 h 30, à Fleurier, Salle Fleurisia

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Réponse au postulat des Verts, de l'UDC et de l'Indépendant : « Plan de sauvetage du CSR »

4. Budget 2019
5. Communications du Conseil communal
6. Interpellations et questions

L'ordre du jour ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site Internet www.val-de-travers.ch.

Venez nombreux : les séances sont publiques !